

WOLU-INTER-QUARTIERS ASBL

Woluwe-Saint-Lambert, le 15 juin 2015

A l'attention des membres de la
Commission de Concertation de Woluwe-Saint-Lambert
Hôtel communal de Woluwe-Saint-Lambert
Avenue Paul Hymans, 2 à 1200 Bruxelles

Concerne : demande d'un permis de lotir un terrain pour la construction d'un immeuble à appartements et l'aménagement d'une voirie pour le bien sis avenue Marcel Thiry, 204.

Madame, Monsieur,

Nous désirons vous faire part de nos remarques en ce qui concerne cette demande de permis de lotir.

Nous désirons tout d'abord rappeler que nous sommes en intérieur d'îlot.

Ensuite, nous estimons dès lors que le projet proposé est trop dense (273,75 logements/ha) ; pour information son voisin direct ne présente « qu'une densité » de 160 logements/ha. De plus, le taux d'imperméabilisation est trop important pour sa situation en intérieur d'îlot (53,7 %). Nous estimons également que le projet est trop haut ; il devrait clairement être réduit de plusieurs étages.

Par ailleurs, la circulation (voiries pour partie et accès pompiers par ailleurs) et le stationnement prévu sur le site sont plutôt à exclure pour les nuisances que cela peut apporter en intérieur d'îlot et pour l'impossibilité ainsi d'aménager un véritable jardin paysager riche en biotope et agréable pour les résidents.

Rappelons que la zone proche, du fait de la modification de l'affectation en logements des 4 immeubles de bureaux situés au coin de l'avenue Marcel Thiry et de l'avenue Ariane, plus le nouveau qui se construira sur l'avenue Marcel Thiry, s'est déjà très fortement densifiée.

Nous demandons dès lors que la commission de concertation émette un avis défavorable au projet tel que présenté.

Ne pouvant être présent à cette commission de concertation, nous vous demandons de bien prendre en compte nos arguments.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à notre sincère considération.

Bernard Devillers
Coordinateur